

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Réglementation de l'entrée au Canada des foins, pailles, paillons et fourrages utilisés comme emballages. — Séance du jeudi 16 octobre 1924. — Réglementation canadienne à l'importation des fruits secs. — La prohibition au Canada. — L'industrie du papier au Canada. — Le miel canadien. — L'industrie canadienne et les recherches scientifiques. — Les stocks de saumon à Anvers. — L'or produit au Canada. — Propositions d'Affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Réglementation de l'entrée au Canada des foins, pailles, paillons et fourrages utilisés comme emballages

Pour faire suite aux informations publiées dans nos Bulletins des mois de septembre et d'octobre derniers, en ce qui concerne la réglementation de l'entrée au Canada des marchandises empaquetées dans des paillons, des foins, pailles ou fourrages quelconques, nous devons signaler la publication d'une nouvelle circulaire des douanes, datée du 30 octobre dernier, et modifiant quelque peu les mesures précédemment imposées.

Tout d'abord, la date d'application des règlements d'importation des dites marchandises est reportée au 1er janvier 1925. D'autre part, les marchandises provenant des Etats-Unis, du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ne seront pas soumises à cette prohibition.

Enfin, les marchandises restant soumises aux règlements dont il s'agit, et par suite, celles de provenance française, pourront être autorisées spécialement à entrer au Canada si l'on peut prouver qu'elles étaient en route pour le Canada avant le 15 novembre 1924 ; cette preuve devra être faite à la satisfaction du Directeur Général du Service Vétérinaire à Ottawa, et ce dernier, s'il le juge convenable, pourra ordonner la destruction, aux frais de l'expéditeur, des emballages litigieux.

Il résulte de ce nouveau règlement que les marchandises françaises ayant quitté la France le ou après le 15 novembre 1924 et qui seraient emballées avec des foins, pailles, paillons ou fourrages quelconques, se verraient purement et simplement refuser l'entrée au Canada

à moins qu'elles ne soient accompagnées du certificat requis selon les précédentes circulaires douanières.

Le dit certificat, prouvant soit la désinfection complète de l'emballage utilisé, soit l'immunité absolue du dit emballage du fait de l'absence de toute maladie contagieuse des pieds et de la bouche chez les animaux dans la région où il a été récolté, emmagasiné et utilisé, devra être établi par un vétérinaire dûment qualifié par le gouvernement du pays d'origine.

Il semble donc prudent d'engager nos exportateurs français employant les emballages en question et qui se seraient procurés le certificat nécessaire conformément aux prescriptions ci-dessus, à s'entendre avec les compagnies de navigation transportant leurs marchandises, pour leur faire parvenir les certificats dûment établis, afin que ces documents permettent aux transporteurs d'embarquer les marchandises sans s'exposer à des difficultés lors du débarquement.

Séance du Jeudi 16 Octobre 1924

Etaient présents :

MM. Henri Jonas, Président ; M. J. Quedrué, Vice-Président ; L. Baisez Secrétaire-Adjoint ; A. Tarut ; M. Nougier et H. B. de Passillé, Secrétaire.

M. de Vitrolles, Consul Général de France et M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France, assistaient également à la réunion.

S'étaient excusés : MM. Pierre Charton, absent de Montréal, P. Seurot et E. Saint Loup retenus à leurs bureaux.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. J. Matagrin remerciant les Membres de la Chambre de la marque de sympathie qu'ils ont bien voulu lui témoigner à l'occasion de la mort de son fils.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre dernier est lu et adopté.

Le Secrétaire rappelle qu'au début de la dernière réunion, le Conseil de la Chambre s'est réuni pour statuer sur la recevabilité de la candidature de M. A. Gallin, Directeur de la Perrin Glove Co. Canada Limited, de Montréal, en qualité de Membre actif. Il est présenté par MM. Jonas et Tarut. Cette candidature est mise aux voix et acceptée à l'unanimité des Membres présents.

Lecture est ensuite donnée d'une communication du Consulat Général de France transmettant copie d'une lettre émanant d'une fabrique française d'huile d'olive et de savon de Marseille et demandant un agent représentant. Le Secrétaire fait connaître que nous avons déjà correspondu avec cette maison et que nous lui avons fait savoir la difficulté de se procurer un tel agent en raison de la concurrence française et étrangère pour les mêmes produits. Le dossier constitué sera transmis au Consulat pour sa propre documentation.

Le Secrétaire communique aussi une lettre d'une maison de Cognac, relative au refus de paiement de sa cotisation de 1924. Cette maison donne comme motif qu'elle ne vend plus rien au Canada, malgré de nombreuses démarches auprès de la Commission des Liqueurs de Québec.

Au point de vue de la cotisation de cette maison, le Président est d'avis qu'elle est dûe et qu'il faut la réclamer à nouveau.

D'une enquête faite près des différentes Commissions, il semble résulter que les dites Commissions ne veulent pas avoir beaucoup de fournisseurs, quelques-uns seulement pour chaque catégorie de vins et de spiritueux, de façon à ne pas avoir une trop grande quantité de marchandises en stock.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de démission de la maison Levallois & Cie, lainages, de Paris.

Nous avons reçu de M. Albert Boitard, représentant fixé à Montréal une lettre nous remerciant de lui avoir procuré une agence intéressante.

Une Compagnie d'Importation et d'Exportation nous a écrit au sujet d'un article paru dans notre Bulletin sur le commerce des noix et cerneaux, et nous demande les adresses des principaux importateurs de cet article et de graines potagères et fourragères. Elle aimerait en outre à connaître les exportateurs canadiens de pommes, céréales et pois secs.

Une maison française nous demande l'adresse d'exportateurs de harengs salés.

Une Distillerie française désirerait trouver un agent pour la vente des extraits sans alcool pour liqueurs et sirops.

Le Journal des Affaires et de la Publicité demande pour le Canada un représentant rétribué.

Le Journal de la Métallurgie française nous a demandé de la documentation pour un article qu'il veut consacrer au Canada.

CORRESPONDANCE.—Depuis la dernière séance, le Secrétariat a reçu 59 lettres et en a expédié 86. On remarquait dans cette correspondance 3 renseignements de notoriété et deux litiges. Des demandes de représentants pour des noix et cerneaux, eaux de fleur d'orange, vins, huiles d'olive et savons de Marseille, estampes anciennes et modernes, dentelles du Puy, dentelles de Calais, abats-jour peints en fibres soyeuses, parfumerie, spathfluor, soufflets, alésoirs, produits en amiante-ciment (ardoises artificielles, plaques lisses et ondulées, etc.).

On nous a demandé des adresses d'exportateurs de saumons et homards, harengs, céréales.

Nous avons reçu aussi une demande d'emploi.

Le Secrétaire rappelle que le Bulletin d'octobre a publié un article au sujet de la nouvelle législation canadienne sur l'emploi des foin, pailles, paillons et fourrages pour l'emballage des marchandises à destination du Canada. Il résulte de cette législation que les marchandises emballées avec les foin, pailles, paillons et fourrages devront être accompagnées d'un certificat d'un vétérinaire français qualifié, attestant que les dits pailles, paillons, foin et fourrages, ont été désinfectés ou qu'ils proviennent d'une région où il n'y a pas de maladies contagieuses de la bouche et des pieds chez les animaux.

Nous avons demandé à la douane quelle devrait être la qualité des vétérinaires "qualifiés" mentionnés dans la législation. On nous a répondu que les vétérinaires diplômés et possédant un titre officiel étaient qualifiés pour délivrer les certificats exigés. La Douane nous a d'ailleurs fourni une liste de quelques-uns des vétérinaires français autorisés à cet effet, liste que nous avons publiée dans notre bulletin à la suite de l'article mentionné plus haut.

M. Nougier est d'avis qu'un certificat délivré par un vétérinaire français et légalisé par un commissaire de police serait vraisemblablement valable en la circonstance.

Le Consul Général exprime le plaisir qu'il a à se trouver au milieu de nous. Il regrette que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas d'être présent à chacune de nos séances, mais il espère que la coopération des divers organismes français ici sera du plus grand intérêt pour le commerce français. En terminant, M. le Consul Général assure la Chambre de son dévouement et la séance est levée à 5 heures 30.

Réglementation canadienne à l'Importation des Fruits Secs

Aux termes d'une loi canadienne datant de 1920 et connue sous le nom de "The Food & Drugs Act", le Ministère de l'Hygiène peut faire examiner en douane les produits alimentaires et drogues importés au Canada.

Se référant à cette législation, le Département canadien de l'Hygiène vient de faire savoir à ses inspecteurs qu'ils devront prélever désormais des échantillons sur tous les lots de fruits secs importés au Canada. Les collecteurs des douanes devront aviser l'inspecteur de leur région de l'arrivée de toute expédition de fruits secs étrangers, et les marchandises ne pourront être délivrées à leurs destinataires, ni l'entrée passée en douane, avant que des échantillons aient été prélevés, qu'ils aient été soumis à l'analyste du Département, et qu'un rapport favorable de ce dernier ait été reçu et ait prouvé que les marchandises examinées ne sont pas adultérées et sont conformes à la description qui aura été produite par l'expéditeur.

Les informations qui précèdent ont fait l'objet d'une circulaire officielle des douanes datée d'Ottawa, le 17 octobre 1924.

Une note complémentaire de l'Administration des Douanes en date du 28 octobre, fait connaître que les réglementations qui précèdent s'appliqueront uniquement aux fruits secs suivants : pommes, poires, abricots et pêches.

La Prohibition au Canada

Notre Bulletin du mois dernier a annoncé que la province de Saskatchewan s'était prononcée, par son plébiscite du 16 juillet dernier, contre le principe de la prohibition absolue et ralliée au système du monopole provincial. L'opinion publique de la Saskatchewan suivait en cela l'exemple des provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Alberta, Manitoba et Colombie Britannique.

Les seules provinces canadiennes restées "sèches" étaient la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et l'Ontario.

Cette dernière vient de procéder à son tour (23 octobre) à un referendum sur cette question, mais cette fois, la majorité des opinions exprimées est en faveur du statu quo, c'est-à-dire du maintien de la prohibition.

Le nombre des votants a dépassé le million et la majorité pour la prohibition est de plus de 40 mille voix.

Il est à remarquer toutefois que le nombre des partisans de la prohibition absolue a considérablement diminué depuis la dernière consultation populaire de 1919 : à cette époque, la majorité sèche avait été de 407,000 voix.

Les grandes villes de la Province ont presque toutes donné une majorité au système du monopole provincial ; mais nombre de petites villes et surtout les districts ruraux sont restés intransigeants et ont assuré le succès des partisans du régime "sec". Le suffrage féminin paraît être responsable de ce résultat.

L'Industrie du papier au Canada

La première des industries canadiennes est celle du papier et de la pâte à papier ; la valeur globale de sa production et l'importance de son exportation ne sont dépassées que par celles des produits agricoles. Elle est essentiellement canadienne en ce sens que 75 pour cent des capitaux qu'elle met en œuvre sont canadiens ; 22 pour cent seulement sont fournis par les Etats-Unis, et 3 pour cent par la Grande-Bretagne.

La somme de ces capitaux était évaluée en 1923 à 417,611,000 dollars. La même année, la production atteignait une valeur totale de 183,226,000 dollars pour une quantité de 4,052,104 tonnes (2,469,305 tonnes de pâte et 1,582,799 tonnes de papier, dont 1,250,000 de papier à journal). Cette production était de 2,524,917 tonnes en 1918 ; elle a donc augmenté de 60 pour cent en cinq ans. Les exportations ont été en 1923, de 140,797,000 dollars.

Il n'est pas de fabrication au Canada qui jouisse de conditions naturelles plus favorables. Dans les régions forestières où elles s'établissent, les pulperies (usines à pâte) et les papeteries trouvent en abondance à la fois le bois et la force hydraulique. On sait que les forêts couvrent dans ce pays plus de neuf millions de kilomètres carrés dont une grande partie (un peu plus de 900,000 kilomètres carrés) est utilisable pour la fabrication de la pâte. Cependant, si considérables que soient ces ressources elles ne sont pas inépuisables, et l'attention des

TROIS-RIVIERES, Province de Québec, Canada

L'intéressante CITE DE TROIS-RIVIERES, d'une population de 27,000 HABITANTS, D'ORIGINE ET DE LANGUE FRANÇAISES, se recommandent à l'attention des FRANÇAIS DE FRANCE, par son développement florissant.

TROIS-RIVIERES possède un PORT EN EAU PROFONDE, sur LE MAJESTUEUX SAINT-LAURENT, à l'embouchure du Saint-Maurice, et peut recevoir LES PLUS GRANDS NAVIRES.

Cette cité située dans l'un des DISTRICTS FORESTIERS DES PLUS RICHES, est le centre principal de L'INDUSTRIE DE LA PÂTE A PAPIER.

TROIS-RIVIERES dispose encore d'environ 100,000 CHEVAUX VAPEUR DE PUISSANCE ELECTRIQUE que lui fournissent les nombreuses chutes d'eau du Saint-Maurice.

LA CITE FAIT APPEL A DE NOUVELLES INDUSTRIES, FRANÇAISES, PARTICULIEREMENT.

LA MAIN D'ŒUVRE CANADIENNE-FRANÇAISE est la plus appréciée de toute l'Amérique du Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser à Son Honneur Monsieur le Maire de TROIS-RIVIERES, P.Q., CANADA.

pouvoirs publics est sans cesse appelée sur la nécessité de prendre des mesures énergiques en vue d'une exploitation plus méthodique et surtout d'une défense plus efficace contre l'incendie, qui détruit chaque année six fois plus d'arbres que la hache n'en abat.

La richesse du pays en force hydraulique dépasse probablement 40 millions de chevaux-vapeur à débit moyen. Les papeteries et les pulperies utilisent déjà 726,375 chevaux-vapeur dont 438,708, ou 60 pour cent, sont transformés en énergie électrique.

L'industrie du papier est née dans la province de Québec (qui fournit encore cinquante pour cent de la matière première consommée, le bois de pulpe : sapin-baumier, jack pine, peuplier et surtout l'épinette) ; elle s'est ensuite développée dans l'Ontario en s'établissant d'abord dans la péninsule de Niagara ; elle s'est répandue par la suite dans toute la Province, particulièrement dans le Nord et le long de la vallée supérieure de l'Ottawa. Dans les provinces des Prairies, dont la partie septentrionale est pourtant couverte d'essences propres à la fabrication de la pâte à papier, on ne rencontre encore aucun établissement. Cependant, en Manitoba, une initiative française construit une usine qui utilisera la paille, si abondante dans cet empire des blés.

En Colombie Britannique les progrès de l'industrie papetière sont extrêmement rapides. Avant 1911, cette province ne produisait pas mille tonnes par an ; en 1912, elle en produisait 25,000 et en 1923, 375,000.

Enfin, on compte quelques établissements en Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau Brunswick.

Les ressources du Canada en bois et en houille blanche offrent, avons-nous dit, des conditions très favorables à la fabrication ; mais la cause principale des progrès de cette industrie, ce n'est pas la demande locale relativement faible, d'une population de neuf millions d'habitants ; ce sont les besoins toujours croissants d'un marché voisin, celui des Etats-Unis, dont l'énorme pouvoir d'absorption excède considérablement les ressources de la production nationale. La part des exportations canadiennes absorbée par ce pays a atteint en 1923 129 millions de dollars sur une valeur totale de 140 millions de dollars. La différence, soit 15 millions, est répartie entre la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, etc.

Dans ce total de 125 millions de dollars de produits de l'industrie papetière, achetés par les Etats-Unis, la pâte figure pour 38,796,893 dollars, le papier à journal pour 83,827,081 dollars et les cartons pour 2,193,673 dollars.

Pendant longtemps, la grande République américaine a importé du Canada de grandes quantités de bois avec lesquels elle manufacturait pâte et papier. Le Canada voyait ainsi lui échapper une matière première et laissait à un autre pays tout le bénéfice de sa transformation en produits mi-ouvrés et en articles finis. La province de Québec puis d'autres qui suivirent son exemple mirent fin à cet état de choses en prohibant la sortie

des bois coupés sur les domaines de la Couronne. C'était grandement réduire les possibilités d'approvisionnement des Etats-Unis, car une faible partie seulement des richesses forestières se trouve sous le régime de la propriété privée. Cette mesure eut des conséquences importantes. Devant l'enchérissement du prix de revient causé par l'embargo canadien, les éditeurs des grands journaux américains obtinrent des pouvoirs publics à Washington la suppression des droits de douane à l'entrée du papier à journal. Ce moment marque le début du grand essor de l'industrie canadienne du papier à journal. Les Américains eux-mêmes installèrent bientôt de nombreuses pulperies en territoire canadien et, ce qui valait encore mieux, ils créèrent des usines produisant l'article complètement manufacturé, dont l'entrée en franchise aux Etats-Unis était désormais assurée.

Les ressources du Canada en bois à papier sont beaucoup plus vastes que celles des Etats-Unis et l'aménagement des chûtes d'eau y est moins coûteux. En outre, la fabrication du papier, par cela même qu'elle est au Canada de création plus récente, dispose d'une machinerie plus moderne et qui permet un prix de revient moins élevé ; la production canadienne peut ainsi concurrencer aisément la production américaine sur le marché même des Etats-Unis, maintenant que la barrière douanière a été supprimée en ce qui concerne le papier à journal.

L'importation aux Etats-Unis des bois à papier canadiens, bien que très réduite par la prohibition dont nous avons parlé, représente cependant encore 1,300,000 cordes par an. Il est fortement question d'interdire la sortie même de ces bois provenant des propriétés privées. On pense que la simple menace de cette mesure pourra amener les Etats-Unis à offrir, pour en prévenir la mise à exécution, l'abolition des droits d'entrée qui frappent les catégories de papier autres que le papier de journal : les papiers pour livres, pour magazines, le papier d'emballage, etc. Le montant de ces droits est actuellement de 30% à 35%.

La fabrication de ces articles, particulièrement celle du papier d'emballage, est, en effet, très loin d'être aussi prospère que celle du papier de journal. Il s'agirait donc d'ouvrir à ces branches de l'industrie, comme on a réussi à le faire pour le papier de journal, l'immense marché des Etats-Unis.

Le malaise est plus aigu encore dans l'industrie de la pâte. Nombreuses sont les usines qui font à peine leurs frais ; plusieurs sont en liquidation. Cette situation est due surtout, semble-t-il, à la concurrence que font aux pâtes canadiennes sur le marché américain les produits moins coûteux des pays scandinaves, de la Finlande notamment, et de l'Allemagne.

La crise que traverse l'industrie du papier d'emballage vient de provoquer l'ajournement de la ratification d'un projet de traité de commerce avec la Finlande. Les grands minotiers canadiens avaient demandé au gouvernement de se prévaloir de l'existence d'un traité

liant la Grande-Bretagne et la Finlande pour y adhérer en qualité de Dominion britannique. L'objet des minotiers était de développer leurs ventes dans ce pays. Le projet d'adhésion fut présenté à la Chambre des Communes, qui le vota, mais le Sénat en ajourna la discussion à la prochaine session, à la suite des protestations des fabricants canadiens de papier d'emballage : ceux-ci craignent, en effet, la concurrence sur le marché canadien des papiers finlandais lesquels eussent été soumis, par l'effet du traité, à un droit de 20 1-2 pour cent, au lieu du droit actuel de 25%.

Il est probable que l'abolition par les Etats-Unis des droits sur tous les papiers remédierait à la crise dont souffre l'industrie des papiers autres que le papier de journal, non seulement en stimulant la fabrication de ces papiers, mais aussi en permettant aux fabriques de pâte de compléter leurs installations en leur adjoignant des machines à papier, et de vendre ainsi aux Etats-Unis un produit entièrement fini.

Mais le problème est loin d'être simple et la prohibition de sortie s'appliquant à tous les bois à papier ne rencontre pas une approbation unanime. Elle lésait des intérêts importants, ceux des propriétaires de forêts, qui verraient leur clientèle se réduire uniquement aux papetiers du pays. Il est vrai que leurs besoins augmenteraient notablement, mais on estime que les négociations nécessaires pour faire accepter aux propriétaires de forêts les conditions nouvelles que le changement du régime commercial avec les Etats-Unis imposerait à leurs exploitations, seront malaisées et procéderont avec lenteur.

En attendant, l'industrie du papier de journal au Canada a fait dans ces dernières années des progrès plus rapides qu'aux Etats-Unis, et le jour ne paraît pas très éloigné où le tonnage journalier de la production canadienne dépassera celui de la production américaine. Quant on aura mis en marche toutes les machines dont l'installation est en cours, ou est projetée, la capacité de rendement des usines canadiennes sera de près de 5,000 tonnes par jour. Or, ce chiffre est à peu près celui de l'industrie américaine et il dépasse le taux du plus fort rendement annuel qui ait été obtenu en fait aux Etats-Unis : celui de 1,512,000 tonnes en 1920.

Il se pourrait cependant que ce développement subit, pendant l'année présente, un léger temps d'arrêt et que l'expansion de cette industrie, ayant sensiblement dépassé les besoins immédiats du marché, marquât le pas quelque temps. Les chefs de l'industrie admettent que, si la demande continue à croître d'année en année, l'établissement de nouvelles usines et l'extension des anciennes n'en a pas moins suivi un mouvement plus rapide que l'accroissement de cette demande. Dans ces vingt dernières années, l'augmentation de la consommation du papier dans l'Amérique du Nord a été, de 6 à 8 pour cent par an. Or, la production canadienne a largement dépassé ce taux. Aussi, les grands papetiers ont-ils tenté de s'entendre cette année pour ralentir quelque peu leur production et éviter ainsi une baisse

des prix. Ces prix, fixés dans les contrats, actuellement en cours, varient de 70 à 75 dollars la tonne. Mais les tentatives d'entente ont échoué, et beaucoup d'usines ont continué à travailler à plein rendement ; il en est résulté une surproduction qui a fait baisser les prix dans les contrats nouveaux. Le plus gros acheteur, Hearst, a pu ainsi payer 68 et 70 dollars la tonne. Ces prix seraient, d'ailleurs, encore très rémunérateurs.

Concluons en constatant que la demande américaine de laquelle dépend l'activité de l'industrie canadienne du papier de journal, ne semble pas sur le point de diminuer. Les journaux américains ont consommé en 1923 une quantité de papier égale à 50 livres par tête d'habitant, c'est-à-dire plus que tous les autres pays réunis. Les Etats-Unis possèdent quelque soixante quotidiens tirant à plus de cent mille exemplaires, avec une moyenne de 27 pages en semaine et de 101 pages le dimanche.

Ensemble, le Canada et les Etats-Unis comptent plus de 22,000 journaux. La publicité, qui est l'âme de ces journaux ne cesse de croître en importance. Aux Etats-Unis, le volume des annonces a augmenté de 7 pour cent de 1922 à 1923 ; et l'année 1924 s'annonce comme devant marquer un nouveau progrès sur l'année précédente. Le temps semble proche où la valeur totale de la publicité placée annuellement dans les journaux et magazines de l'Amérique du Nord atteindra un milliard de dollars. L'industrie canadienne du papier de journal trouve là un élément de confiance dans son avenir.

Néanmoins, elle ne perd pas de vue les autres débouchés possibles pour son excès de production ; la prospérité de l'industrie du papier au Canada dépend trop de ses ventes aux Etats-Unis ; le Canada avait réussi à exporter en Australie pour 2,274,000 dollars de papier en 1923, mais le Commonwealth ayant imposé sur le papier à journal le droit de £. 3 par tonne alors que la franchise était accordée aux papiers de provenance d'Angleterre, les ventes canadiennes en Australie tombèrent à 156,000 dollars en 1923-24.

Aussi, la question a-t-elle été particulièrement envisagée et heureusement solutionnée lors de l'établissement récent d'un accord commercial nouveau entre le Canada et l'Australie : au lieu de payer 3 livres par tonne, le papier à journal et quelques autres sortes de papier à imprimer, de fabrication canadienne, entreront désormais en franchise en Australie.

Le Miel Canadien

Un développement remarquable de l'intérêt pris à l'apiculture s'est manifesté depuis ces quelques dernières années au Canada. Le " Dominion Apiarist " annonce que le Canada aura cette année 6 millions de livres de miel disponibles pour l'exportation, chiffres fournis par les directeurs des Associations Coopératives des éleveurs d'abeilles de l'Ontario et de Québec. Il est admis que cette quantité pourra être absorbée par les

marchés étrangers, ce qui aura pour effet de stabiliser le marché local.

Un commerce d'exportation peut être facilement envisagé du fait que l'année dernière le total des exportations de miel du Dominion s'est élevé seulement à 513,038 livres, d'une valeur de \$54,561 ; celui de l'année précédente à 116,353 livres valant \$13,520, et l'année antérieure à 74,107 livres valant \$12,840. Le miel canadien, par son excellente qualité, s'est rapidement et favorablement établi sur les marchés de l'Europe, et les expéditions outre-mer de l'Ontario seulement pour les premiers six mois de cette année ont atteint environ un million de livres.

Une attention toute particulière a été récemment apportée à l'intérêt qu'il y aurait pour les agriculteurs à développer l'apiculture dans les provinces de l'Ouest. Le même fait s'était produit dans les provinces de l'Est, où cette industrie est établie depuis quelques années, avec une tendance à s'y fixer définitivement, alors qu'elle n'était autrefois regardée par beaucoup que comme un amusement ou une intéressante occupation secondaire.

Des sociétés d'éleveurs d'abeilles ou des sociétés coopératives achetant et vendant du miel ont été organisées en Ontario et dans la province de Québec ; le progrès de l'industrie est tel également dans l'Ouest canadien, que la Colombie Britannique et les provinces des Prairies se disposent à créer des organisations semblables avant la fin de la saison actuelle.

La qualité du miel canadien a déjà acquis une réputation enviable en Europe et la demande est créée. Dès que l'on aura pu uniformiser les prix du marché, ce commerce devra compter pour une part appréciable dans les exportations des produits alimentaires du Dominion.

La Colombie Britannique, bien que la saison ne fut pas favorable, évalua l'année dernière sa production de miel à plus d'un demi-million de livres, celle du Manitoba dépassa 3 millions de livres, et la Saskatchewan produisit 121,600 livres.

D'après le Ministère de l'Agriculture de la province d'Ontario, la récolte du miel dans cette province fut d'un peu moins de un million de dollars. Il y a dans la Province près de 7,000 producteurs de miel, mais 600 environ font de cette industrie leur occupation presque exclusive.

La récolte du miel dans cette Province est mise sur le marché par la "Ontario Co-operative Honey Producers Co. Ltd."

En 1923, la province de Québec avait 7199 éleveurs d'abeilles, y compris 1045 enregistrés au commencement de l'année. Leur production a été de 3,393,826 livres de miel, 41,459 livres de cire d'une valeur globale de \$1,983,051. La moyenne annuelle pour les sept dernières années dans la province de Québec a été de 6095 éleveurs d'abeilles avec 68,770 colonies, ayant donné 2,617,992 livres de miel et 29,878 livres de cire avec une valeur de \$1,405,025.

Dans tout le Canada, l'intérêt grandissant apporté à l'apiculture est très satisfaisant et se reflète d'une façon remarquable dans les chiffres d'exportation. On est persuadé que si l'on réussit à introduire les produits canadiens sur les marchés étrangers et à les faire accepter favorablement, le commerce canadien du miel prendra de grandes proportions.

L'Industrie Canadienne et les Recherches Scientifiques

Le Canada qui, par le passé, était surtout un pays agricole et minier a vu récemment son industrie se développer de façon prodigieuse : les nécessités résultant de la guerre ont certes contribué pour beaucoup à ce nouvel essor économique ; les difficultés des réapprovisionnements en Europe ont amené les industries naissantes à faire le nécessaire pour répondre, autant que faire se pouvait, aux besoins de la consommation locale, ainsi d'ailleurs qu'à l'approvisionnement des pays étrangers que leurs fournisseurs européens d'autrefois n'étaient plus en mesure de satisfaire.

De nombreuses usines se sont construites ou développées et les capitaux engagés devant aujourd'hui être rétribués, il est devenu de toute nécessité pour l'économie canadienne de maintenir sa production industrielle et de chercher des débouchés pour cette production nouvelle.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement canadien n'a pas tardé à constater qu'il était de la plus grande importance de former des techniciens spécialisés et de faciliter les recherches scientifiques devant améliorer les modes de fabrication et mettre les industries locales sur un pied d'égalité avec celles de l'étranger, au point de vue de la perfection des méthodes, de l'outillage et du savoir-faire de ses ingénieurs.

A cet effet, le Canada imitant ses voisins des Etats-Unis a créé à Ottawa un "Conseil des Recherches Scientifiques et Industrielles".

Il semble utile pour ceux qui s'intéressent à l'avenir industriel du Dominion de connaître l'organisation de ce Conseil et les résultats déjà acquis.

Le Docteur H. M. Tory, président du dit "Conseil des Recherches Scientifiques et Industrielles" au Canada, a eu l'occasion récemment d'entretenir de cette question les Membres de l'Association des Manufacturiers et nous extrayons les passages suivants de son intéressant discours.

"Je porte surtout beaucoup d'intérêt aux deux grands problèmes ayant trait au développement du Canada, et consistant l'un à aider les agriculteurs de l'Ouest, au moyen d'un meilleur système financier, et l'autre à améliorer l'organisation scientifique du Canada en donnant une grande impulsion aux recherches dont les résultats profiteront à son industrie.

"En ce qui concerne l'agriculture, les cultivateurs de l'Ouest doivent s'efforcer de mettre en usage une

machinerie économique, et les pouvoirs publics de promouvoir la vulgarisation des connaissances agricoles et techniques indispensables. De ces deux efforts combinés, devra résulter une augmentation de la production agricole ainsi qu'un plus large débouché pour l'industrie locale des machines agricoles.

" Permettez-moi de vous citer un exemple du résultat pratique que peuvent avoir des recherches scientifiques judicieusement faites ; il y a quelques années, une terrible, épidémie de ce que l'on appelait le choléra des porcs se vissait dans les Etats du Nord-Ouest américain ; un professeur d'Université fut chargé de rechercher la cause de ce mal et d'en trouver le remède. Après deux années d'études et d'expériences, il atteint son objectif et l'année dernière, le Ministère de l'Agriculture américain déclarait que les résultats des recherches du dit professeur avaient sauvé aux fermiers américains une somme de 40 millions.

" Je sais bien que les industriels américains, en hommes pratiques, ont quelque doute sur la valeur des théoriciens : à ceux-là, je répondrai en leur rappelant que les plus grandes inventions industrielles sont dues à des théoriciens et je n'en veux pour preuve que l'histoire de Michel Faraday, ce modeste professeur de collège qui découvrit le principe de la dynamo électrique et construisit lui-même la dynamo théorique au coût d'environ 25 dollars. A ceux qui douteraient de la véracité de mon histoire, je conseillerai d'entrer à l'occasion au Museum Royal à Londres où ils pourraient de leur yeux voir l'appareil en question. J'ajouterai qu'en 1917, alors que l'on étudiait en Angleterre la question de la protection contre la menace des sous-marins une déclaration fut faite aux termes de laquelle on évalue à 600,000,000 de livres sterling les capitaux engagés dans les industries électriques en Angleterre, du fait de la découverte de Michel Faraday.

A l'occasion de la guerre récente on pourrait multiplier les exemples du résultat pratique obtenu à la suite des recherches scientifiques : entre les années 1914 et 1918, la grande fabrique de poudre américaine " Dupont Powder Co. " a dépensé 6 millions de dollars en travaux de recherches et cette dépense de 6 millions de dollars lui a permis de réaliser 80 millions de dollars de profits.

" Tous les grands pays du monde se livrent aux recherches scientifiques : les Etats-Unis ont dépensé 50 millions de dollars l'année passée dans leurs universités et leurs institutions industrielles, et l'on signale notamment que 100 problèmes d'industrie chimique ont été solutionnés.

" Le temps n'est-il pas venu pour le Canada d'imiter l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis et d'agir par lui-même, dans l'intérêt général, sans avoir à compter sur la science de ses voisins. Il semble qu'à ce propos nous soyons de 20 ans en retard et pourtant l'on constate que nos jeunes techniciens s'expatrient en grand nombre : nos industriels canadiens ne sont peut-être pas sans mériter de reproches à ce sujet, et il est à

souhaiter que les portes de nos grandes usines soient plus largement ouvertes dans l'avenir, à nos jeunes hommes de science.

Le Conseil National des Recherches au Canada veut aider à ce mouvement scientifique. Nous avons mis à l'étude jusqu'à présent, 75 jeunes gens triés sur le volet et nous en avons choisi 60 de plus cette année même. J'ai eu le plaisir d'apprendre que 30 bourses nouvelles avaient été accordées ces jours-ci à des jeunes gens recommandés par les universités canadiennes, pour leur permettre d'étudier les problèmes industriels ; et déjà je puis dire que des résultats pratiques ont été obtenus : nous avons notamment solutionné les difficultés techniques que rencontraient les fabricants de conserves de homard sur la côte de Nouvelle-Ecosse, et l'on rapportait ces jours-ci que ce succès dû au Docteur Harrison et qui a nécessité une dépense de 3,000 dollars seulement, économiserait 350,000 dollars par an à nos fabriques de conserves de la Nouvelle-Ecosse.

" Que devons-nous donc demander de vous, industriels canadiens ? Nous souhaitons tout d'abord que vous compreniez mieux l'objectif que nous poursuivons et l'intérêt qu'il présente pour vous : lors de la présentation au Sénat en 1921 du décret devant créer l'Institut de Recherches, ce projet fut repoussé parce qu'il n'existait pas un nombre suffisant de sénateurs sachant de quoi il s'agissait. En vérité, l'objectif de ce Conseil des Recherches doit être connu et envisagé avec sympathie de tous les industriels canadiens. Les manufacturiers de pulpe et de papier au Canada offrent aujourd'hui leur concours financier pour l'organisation d'un Bureau de Recherches spécialisé aux choses de leur industrie ; cet exemple devra être suivi et nous avons décidé de créer un fonds national d'un million de dollars pour commencer, afin que notre organisation soit établie sur de solides fondements et puisse regarder l'avenir en toute sécurité.

Aux termes de l'acte de constitution en corporation de notre Conseil des Recherches, il est notamment stipulé que les découvertes, les inventions et les perfectionnements obtenus par les Membres du Bureau technique du Conseil, seront la propriété de la corporation et pourront être mis à la disposition du public moyennant le paiement de redevances qui permettront au dit Conseil de bénéficier pécuniairement de ses travaux. Les techniciens qui auront fait d'importantes découvertes pourront recevoir les gratifications que le Conseil jugera à propos de leur garantir.

Notre entreprise d'ailleurs n'a pas à craindre le défaut de sujet d'études, non plus que la pénurie d'hommes de science : Nous avons de grandes ressources naturelles ; mais nous avons mieux que cela encore : nous avons en ce beau pays canadien une réserve d'hommes intelligents originaires de nos vieux pays d'Europe, pour édifier ici la vie intellectuelle et industrielle. Nous avons les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, et dans cette grande province de Québec, nous possédons encore un rameau de cette race française qui est l'une des plus

intelligentes au monde. Je veux saisir cette occasion de répéter ici ce que j'ai déjà affirmé maintes fois, à savoir que nous autres hommes de langue anglaise, nous avons beaucoup à apprendre de nos frères français ; en nombre d'occasions, ils se sont montrés supérieurs à nous, anglo-saxons ; ils ont eu la sagesse, notamment, de mettre à la tête du gouvernement de la province de Québec leurs meilleurs hommes d'affaires.

Si nous avons le concours de toutes ces bonnes races, anglaise, écossaise, irlandaise, française, races au cerveau bien équilibré, nous devons réussir avant longtemps à combattre nos batailles industrielles avec nos propres forces et nos propres cerveaux : ce jour-là, nous serons assurés de voir le Canada devenir une grande nation industrielle".

Les Stocks de Saumon à Anvers

M. A. S. Bleakney, Agent Commercial Canadien à Bruxelles, écrit, en date du 22 septembre, qu'ayant reçu de certains agents des saumoneries de la Colombie-Britannique, des plaintes à l'effet que le marché belge était surapprovisionné et qu'il existait des stocks de 25,000 caisses à Anvers et que le saumon rose était offert à \$4.10 et \$4.25, il a fait une enquête. Il a pu alors constater que ces stocks avaient été en existence vers la mi-août, mais qu'ils avaient été matériellement réduits depuis cette date à la suite des achats allemands. Un agent important estime que si toutes les commandes allemandes sont remplies, les stocks qui restent seront complètement épuisés en octobre ou novembre, alors que la prise de cette année commencera à faire son apparition sur le marché.

Plusieurs négociants belges ont traité avec les Allemands, mais ce commerce a été interrompu il y a quelques mois. Vers le temps de la conférence de Londres, les Allemands ont acheté des grandes quantités de saumon à Anvers.

Depuis plusieurs mois, les arrivages de saumon ne figurent pas dans les manifestes d'Anvers ; 10,098 caisses sont arrivées de Vancouver en mai ; 5,400 caisses du nord du Pacifique sont arrivées en juin et l'arrivage suivant, de seulement 120 caisses, est de septembre.

Suivant l'information reçue à ce bureau, le prix dominant à Anvers, le 9 septembre, était de \$5,10 à \$5,25 pour le saumon rose pour les grandes boîtes de 48 à la caisse.

L'Or produit au Canada

La production d'or du Canada, a dépassé 1,000,000 d'onces, l'an dernier, pour la deuxième fois depuis 1900, d'après le rapport publié par le Bureau fédéral des statistiques. La production a été de 1,243,341 onces, d'une valeur de \$25,702,139.

La province d'Ontario a produit 90 pour cent du total, soit 981,704 onces, d'une valeur de \$20,293,622. La Colombie Britannique vient au deuxième rang avec 200,140 onces, d'une valeur de \$4,137,261. Le Yukon, qui autrefois produisait la plus grande partie de l'or du Canada apparaît maintenant au troisième rang, avec 60,144 onces, d'une valeur de \$1,243,287 ; la province de Québec suit avec 667 onces, d'une valeur de \$13,788.

Propositions d'Affaires

La Chambre de Commerce Française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme références.

126.—Concentrés de plantes et de fruits pour fabrication de liqueurs.—Distillerie de Nancy désire représentant ou dépositaire au Canada.

127.—Ardoises artificielles, plaques lisses et ondulées et produits en "amiante ciment".—Société du Nord recherche agent au Canada.

128.—Estampes anciennes et modernes.—Négociant de Paris demande adresses d'acheteurs et de vendeurs au Canada.

129.—Alésiors.—Société Anonyme de Paris demande représentants au Canada.

130.—Dentelle du Puy.—Manufacturier du Puy voudrait entrer en relations avec maisons du Canada, susceptible d'acheter la dentelle faite à la main dite "Dentelle du Puy".

131.—Huile d'olive.—Fabricant recherche débouchés au Canada.

132.—Extrait de Malt.—Usines Chimiques du Bas-Rhin demandent agent au Canada.

133.—Dentelles et Tulles.—Maison de Paris demande représentant au Canada.

134.—Chassubles, aubes, lingerie, orfèvrerie.—Organisation parisienne désire débouchés au Canada.

135.—Matières premières pour parfumerie.—Etablissement de Nice demande représentant au Canada.

136.—Parfums.—Fabricant du Lot-et-Garonne serait désireux d'avoir des agents au Canada.

137.—Miroirs de Venise.—Maison de Paris voudrait entrer en relations avec un importateur canadien.

138.—Lunetterie et Optique.—Agents ou représentants demandés au Canada.